

**CULTURE**

**Cinéma municipal Le Luxy**

Mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle

Convention avec le lycée Romain Rolland

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le lycée Romain Rolland, lycée à dominante artistique, propose sur le territoire d'Ivry un enseignement facultatif de cinéma (ou atelier). Le cinéma municipal le Luxy s'est inscrit dans ce partenariat depuis 4 ans .

Une collaboration étroite entre le Lycée Romain Rolland et le cinéma Le Luxy s'est instaurée avec la mise en œuvre de cet atelier, l'élaboration pédagogique du programme des films, la coordination et le financement des interventions des professionnels de l'audiovisuel qui encadrent les élèves, et favorisent l'accès des lycéens aux séances, notamment aux soirées-rencontres avec les réalisateurs et les critiques.

Ce partenariat va dans le sens des orientations politiques et culturelles développées à la Ville d'Ivry sur Seine. Son objet est en effet de permettre aux élèves de découvrir, avec l'appui des professionnels, le cinéma, ses différents métiers et toutes les facettes de ce secteur d'activités. Cette éducation artistique cinématographique est réalisable grâce à la subvention spécifique versée par la Direction Académique de l'Action culturelle ( DAAC) au lycée Romain Rolland.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif de cinéma), pour l'année 2012/2013.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention

## **CULTURE**

### **Cinéma municipal Le Luxy**

Mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle  
Convention avec le lycée Romain Rolland

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférant,

vu sa délibération du 22 septembre 2011 approuvant la convention financière relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle avec le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2011/2012,

vu sa délibération du 16 février 2012 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2012,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que le projet d'éducation artistique et culturelle de l'enseignement facultatif (atelier) cinéma du lycée Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine est de permettre aux élèves de découvrir avec l'appui des professionnels, le cinéma, ses différents métiers et de toutes les facettes de cette activité,

considérant que le projet susvisé correspond à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville et qu'il convient de passer une convention de partenariat avec le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2012/2013,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif de cinéma) pour l'année scolaire 2012/2013 et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les éventuels avenants y afférant.

**ARTICLE 2 :** DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 22 OCTOBRE 2012  
RECU EN PREFECTURE  
LE 22 OCTOBRE 2012  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 19 OCTOBRE 2012